



HÉRITAGE MONTRÉAL

Notes pour une présentation sur le projet de PPU Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin

A la Commission consultative de l'Office de consultation publique de Montréal
le 12 novembre 2012

Table des matières

1. **Introduction**
 - a. Présentation de l'organisme
 - b. Principes d'excellence en développement urbain
 - c. Intérêt pour la présente consultation
 - d. Positions précédentes

2. **Évaluation du projet**
 - a. Pertinence et recevabilité
 - b. Prise en compte du patrimoine et de l'urbanité
 - c. Processus
 - d. Innovation
 - e. Durabilité et apport au patrimoine de la prochaine génération

3. **Recommandations**
 - a. Sur le territoire
 - b. Sur la mise en valeur du patrimoine
 - c. Sur la capacité limite en termes d'activités festives
 - d. Sur le paysage urbain diurne et nocturne
 - e. Sur la mise en œuvre

1. Introduction

a. Présentation de l'organisme

Héritage Montréal est un organisme indépendant et non-partisan créé pour « *Promouvoir et encourager la protection de l'héritage historique, architectural, naturel et culturel des collectivités de la province de Québec* » (Lettres patentes, 15 X 1975).

Héritage Montréal emploie une définition inclusive du patrimoine urbain fondée sur ses lettres patentes, sur son expérience de la réalité montréalaise et sur les références nationales ou internationales (*Déclaration québécoise du patrimoine*, chartes et documents de l'ICOMOS et de l'UNESCO). On traite de lieux, de constructions ou d'ensembles sous cinq dimensions patrimoniales – construit, paysage urbain, mémoriel, archéologique et naturel – associées à des champs de connaissance et d'action réglementaire, économique ou communautaire.

b. Principes d'excellence en développement urbain

En 2010, l'Assemblée générale d'Héritage Montréal endossait cinq principes de développement. Résumés ici, ces principes servent à l'organisme et, plus particulièrement à son Comité Patrimoine et Aménagement (COPA) dans son examen de dossiers et de projets comme ce PPU et dans la préparation de mémoires dont celui-ci.

- i. **Recevabilité et pertinence du projet**
- ii. **Prise en compte du contexte urbain et du patrimoine**
- iii. **Exemplarité, cohérence et crédibilité du processus**
- iv. **Innovation démontrée dans le projet**
- v. **Durabilité + 25 ans et contribution du projet au patrimoine**

c. Intérêt pour la présente consultation

Depuis plus de 30 ans, Héritage Montréal s'intéresse et contribue à la revitalisation des quartiers centraux de Montréal comme le Quartier latin, considérant l'important patrimoine qui s'y retrouve et leur contribution à la personnalité distincte de la métropole par leur cadre bâti, leurs lieux emblématiques et leurs usages d'intérêt collectif. Par ailleurs, Héritage Montréal a établi sa permanence au Bon Pasteur, un site patrimonial, culturel et communautaire de grande importance situé à l'intérieur du périmètre désigné du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin.

d. Positions précédentes

Plusieurs positions précédentes ont éclairé l'intervention d'Héritage Montréal dans le présent exercice.

- En 1987, nous avons demandé la reconnaissance comme sites du patrimoine des rues Saint-Laurent, Saint-Denis et Saint-Hubert.
- Nous avons demandé une action spécifique pour soutenir la restauration du Quartier latin dans les consultations préalables au premier Plan d'urbanisme adopté en 1992.
- Héritage Montréal a insisté sur le maintien de petits organismes artistiques et culturels au centre-ville lors des consultations ministérielles sur le site de la Grande Bibliothèque du Québec.
- Suite au Sommet de Montréal tenu en juin 2002, nous avons participé à des réflexions préliminaires sur le concept de «Quartier des spectacles», soulignant que la diversité des environnements urbains présents dans ce périmètre, certains ayant une forte dimension patrimoniale, commandait de rechercher une approche modulée et veiller à ce que les nouveaux aménagements donnent de la valeur en permanence au lieu de ne chercher qu'à répondre aux besoins d'activités temporaires ou saisonnières.
- Nous avons demandé une vision cohérente et unifiée pour le boulevard Saint-Laurent – *LA Main* – à la consultation des élus de Ville-Marie sur le PPU Phase 1 du Quartier des spectacles et lors des consultations publiques de l'OCPM sur les projets Quadrilatère Saint-Laurent et 2.22 Sainte-Catherine.
- Enfin, Héritage Montréal a demandé une prise en compte adéquate du concept de paysage urbain dans la consultation de l'OCPM sur la révision du cadre des hauteurs et densités au centre-ville en 2011, rappelant notamment les termes de la Recommandation adoptée en novembre 2011 par la Conférence générale de l'UNESCO sur les paysages urbains d'intérêt patrimonial ou identitaire.

2. Évaluation du projet de PPU

a. Pertinence et recevabilité

Héritage Montréal considère pertinent et recevable d'élaborer un cadre d'aménagement détaillé pour le Quartier latin, un des quartiers les plus anciens de Montréal. Cependant, le découpage territorial proposé, notamment avec son extension vers l'ouest jusqu'à la rue Jeanne-Mance et la segmentation du boulevard Saint-Laurent, ne nous semble pas juste, pertinent ni recevable comme base valide pour une action cohérente d'aménagement sur ce quartier fondée sur la réalité urbaine et historique de ce territoire plutôt que sur une seule logique administrative insensible à ces dimensions.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'extension uniforme de l'appellation «Quartier des spectacles» et le sentiment de primauté des activités festives qu'elle véhicule, à l'ensemble de ce vaste territoire aux multiples composantes, notamment résidentielles et institutionnelles, sans lien avec l'industrie du spectacle. Née aux abords immédiats de la Place des Arts, cette appellation y trouve tout son sens et sa légitimité mais paraît inadéquate pour d'autres secteurs.

b. Prise en compte du patrimoine et de l'urbanité

Au plan du patrimoine, Héritage Montréal considère que la proposition comprend des mesures intéressantes pour la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine bâti dans le territoire proposé – par exemple, sur la rue Saint-Denis – mais que son enracinement dans la réalité authentique du Quartier latin est incertain. Le projet de PPU n'apporte pas de vision concrète et de mesures précises pour revitaliser et restaurer le patrimoine du boulevard Saint-Laurent, segmenté artificiellement dans le cadre du PPU, ce qui serait d'autant plus nécessaire que plusieurs des projets fortement soutenus par l'administration montréalaise ont échoué et que l'arrondissement a ordonné la démolition d'un ensemble remarquable de bâtiments patrimoniaux au nord du Monument National, sans projet de remplacement ni obligation formelle d'y réintégrer les façades anciennes. Enfin, on note que certains grands ensembles tel les Habitations Jeanne-Mance ou le campus de l'UQÀM ne bénéficient pas d'une évaluation patrimoniale préalable aux propositions d'aménagement et ce, malgré la nature marquante de ces projets dans l'histoire moderne du quartier et de Montréal.

Au plan urbain, le projet de PPU ne prête pas d'attention suffisante aux enjeux liés à la capacité limite du Quartier latin de recevoir une charge d'événements festifs supplémentaires et semble postuler que cette charge sera naturellement un bénéfice pour tout le secteur. La segmentation et la présentation confuse du boulevard Saint-Laurent dans le PPU malgré l'orientation proposée d'en faire un lien structurant, est aussi problématique. Les liens entre le Quartier latin compris dans l'arrondissement de Ville-Marie, au sud de la rue Sherbrooke, et les autres secteurs d'animation au nord de cette importante artère qui marque la frontière avec l'arrondissement du Plateau—Mont-Royal. Cela est présent dans le traitement de la rue Saint-Denis, l'axe principal du Quartier latin et l'un de ses principaux accès depuis le nord par ce qui pourrait être vu comme une promenade urbaine tout comme la rue Sherbrooke, actuellement traitée comme une artère et non comme un lien promenable important entre les différentes composantes culturelles et urbaines de ce secteur, tant dans Ville-Marie que dans Le Plateau. Au plan de l'urbanité moderne de Montréal, on se surprend du peu de cas que fait le projet de PPU de la composante souterraine du Quartier latin, pourtant un des grands pôles de la ville intérieure. Enfin, la rue Berri qu'on semble réduire à un rôle technique lié à la circulation mériterait une attention plus précise en vue de réaliser son potentiel d'aménagements novateurs qui puisse tirer parti de sa largeur, du lien qu'elle fait avec le Plateau sous la rue Sherbrooke et de son cadre bâti actuel et à venir; observons que les défauts qu'on lui reconnaît ne diffèrent pas tellement de ceux qu'on attribuait à la rue Jeanne-Mance, aujourd'hui repensée et intégrée dans la place des Festivals.

c. Exemplarité du processus

L'élaboration du projet de PPU à partir de démarches participatives, mettant notamment à profit les nouvelles technologies de l'information et les réseaux sociaux, présente de grands intérêts qu'il sera utile d'apprécier avec un peu de recul pour voir comment cela pourrait se reproduire dans le cas d'autres exercices de planification détaillée semblables. Il serait notamment utile de comprendre comment l'outil spécifique d'aménagement que constitue le PPU, est présenté et compris par la population et les acteurs du milieu par contraste avec des programmes d'amélioration ou des stratégies de promotion ordinaires. À cet égard, Héritage Montréal prend note du besoin d'associer un tel exercice de planification urbaine détaillée à un exercice de planification budgétaire afin que la mise en œuvre et la réalisation des attentes ne soient pas reportées *sine die* faute de financement adéquat.

d. Innovation

Héritage Montréal prend note de l'intérêt du projet de PPU pour la créativité et l'innovation sans trouver toutefois qu'il se fasse le porteur de propositions d'aménagement qui soient véritablement novatrices. On aurait souhaité qu'un tel exercice de planification apporte des solutions nouvelles afin d'assurer un équilibre véritable et positif des usages dans un quartier central existant, déjà habité et doté d'une forte personnalité historique et culturelle par ses usages, ses institutions et son bâti et non d'un territoire vacant où se poursuivraient les activités festives.

e. Durabilité et apport au patrimoine des générations futures

Héritage Montréal est plutôt sympathique aux énoncés généraux qui décrivent la vision proposées pour ce territoire par le projet de PPU – *Vivre, Apprendre, Créer, Se divertir* – des énoncés qui pourraient s'appliquer en général au concept de quartier culturel mis de l'avant à travers la ville de Montréal. Toutefois, nous trouvons difficilement dans le projet de PPU les repères qui nous permettraient d'apprécier concrètement ce que sera le Quartier latin et les autres éléments du territoire du PPU dans 25 ans et quel sera leur place dans le patrimoine authentique de Montréal.

3. Recommandations

Héritage Montréal tient à souligner son appréciation pour le travail mené par l'arrondissement de Ville-Marie pour la préparation du présent projet de PPU. Cependant, nous considérons à la lumière de notre analyse du projet et des éléments soulevés lors de la période d'information de la présente consultation que ce projet de PPU n'est pas encore mûr et qu'il doit être précisé et complété avant d'être adopté et que des ressources ne soient affectées à sa mise en œuvre. Dans cette perspective, nous formulons les recommandations suivantes :

a. Sur le territoire

Héritage Montréal demande à la Commission consultative de recommander une révision substantielle du découpage et de la désignation du territoire du PPU pour qu'ils reflètent l'identité réelle et historique du secteur et de ses composantes et non pas une vision artificielle. Plus particulièrement,

- Le Quartier latin devrait couvrir de la partie est du « Quartier des spectacles » sans aller au-delà de l'ancien collège du Mont Saint-Louis et tenir compte de sa composante souterraine majeure;
- Le boulevard Saint-Laurent devrait être traité sous forme d'un chapitre voire d'un PPU propre avec une vision unifiée et cohérente entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke plutôt que segmenté de manière confuse dans le projet de PPU;
- La rue Sherbrooke, limite Nord du territoire à l'étude et composante majeure de la trame urbaine montréalaise, devrait faire l'objet d'une attention particulière pour en améliorer l'aménagement dans le cadre d'une vision cohérente et interarrondissementale.

De manière générale, Héritage Montréal demande à la Commission et à l'Office de voir à ce que la Ville de Montréal et ses arrondissements respectent et emploient de manière informée les désignations anciennes et enracinées dans le territoire montréalais plutôt que de les exploiter avec indifférence pour désigner des territoires différents et susciter, comme on a pu le voir avec le centre-ville ouest ou le secteur Griffintown, des confusions nuisibles à l'élaboration et au partage d'une vision cohérente d'aménagement et de mise en valeur du territoire.

b. Sur la mise en valeur du patrimoine

Héritage Montréal recommande que le programme de subvention à la restauration proposé pour les façades patrimoniales de la rue Saint-Denis soit maintenu et étendu aux principales artères du

secteur, y compris le boulevard Saint-Laurent, et que sa mise en œuvre repose sur des critères ayant bénéficié de l'éclairage du Conseil du patrimoine de Montréal.

Héritage Montréal demande également que des ensembles significatifs de la période moderne du Quartier latin dont les campus universitaire et collégial, y compris dans leur importance dans le développement du réseau souterrain montréalais et les Habitations Jeanne-Mance fasse l'objet d'une évaluation patrimoniale concertée pour guider certaines interventions valables, notamment celles prévues pour en améliorer la relation avec la trame de rue environnante.

c. Sur la capacité limitée en termes d'activités festives

Héritage Montréal demande à la Commission consultative de recommander la limitation de l'expansion des activités festives dans le secteur Est du Quartier des spectacles considérant l'existence ancienne et pertinente de quartiers résidentiels et étudiants existants qui devraient être préservés d'une sur-festivalisation et d'une artificialisation de l'espace urbain. Cette mesure devrait reposer sur une reconnaissance de la différence entre le secteur ancien d'animation de la rue Saint-Denis avec une vie culturelle ancienne gravitant autour de lieux d'origine communautaire ou privée tel que l'ancienne bibliothèque de Saint-Sulpice et le Théâtre Saint-Denis, et le secteur nouveau aménagé autour de Place des Arts, principalement soutenu par le secteur public et défini pour accueillir de grandes manifestations.

Héritage Montréal se préoccupe aussi de l'orientation générale du projet de PPU en faveur d'un renouvellement de la population résidante du secteur au service d'une hypothétique clientèle « branchée » et du peu de mesures concrètes pour éviter une gentrification excessive du secteur dont la diversité sociale et l'accessibilité des logements devrait être assurée.

d. Sur le paysage urbain diurne et nocturne

Héritage Montréal trouve intéressante les propositions visant à améliorer la promenabilité de certaines rues du territoire et à renforcer la composante d'art public du secteur dans cette perspective. Nous demandons que l'excellence professionnelle en design et la qualité d'exécution soient garantis autant que la poursuite en apparence des aménagements conçus pour les abords de la Place des Arts. Pour la rue Sainte-Catherine, nous préférons une approche de promenabilité à une piétonisation complète et permanente et appuyons les efforts pour répondre aux questions d'accessibilité universelle exprimées lors de la séance d'information de cette consultation.

Au chapitre des hauteurs, Héritage Montréal demande la révision substantielle des propositions pour prévenir l'enfermement de la rue Sainte-Catherine et une obstruction du cadre bâti la longeant tel que proposé en employant des bâtiments patrimoniaux – l'Édifice La Patrie – comme justificatif alors que leur respect commanderait de maintenir leur présence marquante dans le paysage urbain plutôt que de les noyer dans un bâti uniformisé. En effet, la qualité du paysage urbain repose ici davantage sur sa modulation et sa diversité que sur son uniformité que l'administration de Montréal et de Ville-Marie semble favoriser sans égard aux impacts de projets sur le caractère, l'échelle et le paysage bâti de Montréal et de ses quartiers, notamment au centre-ville. Héritage Montréal recommande que la Ville de Montréal et plus particulièrement l'arrondissement de Ville-Marie examinent les recommandations récentes de l'UNESCO relatives au paysage urbain ce qui serait cohérent avec l'attention mise à juste titre par ces administrations sur la reconnaissance de Montréal comme Ville UNESCO de design.

Enfin, Héritage Montréal recommande qu'un Plan lumière cohérent et modulé soit élaboré en tenant compte pour les renforcer, des caractères authentiques des environnements résidentiels, institutionnels et commerciaux mais aussi de l'intéressant travail sur le Parcours Lumière qui contribue à identifier le quartier avec créativité. Un tel Plan offrirait aussi l'occasion d'investir du talent dans certains lieux et ensembles comme la Place Émilie-Gamelin et la rue Berri, pour encourager des interventions créatives et emblématiques dans un cadre connu et cohérent.

e. Sur la mise en œuvre

Au chapitre des moyens, Héritage Montréal demande à la Commission consultative de recommander que le modèle de financement de ce projet de PPU soit défini plus clairement, notamment en assurant son intégration au Programme d'immobilisation de la Ville, et qu'il soit doté de mécanismes de transparence qui assurent la fiabilité de ces investissements publics.

Au chapitre des acteurs, Héritage Montréal prend note de la volonté de développer de nombreuses collaborations pour interpeler et engager les nombreux acteurs en présence dans la mise en œuvre du PPU mais constate l'absence des acteurs associés à la revitalisation du patrimoine bâti et urbain, notamment le Conseil du patrimoine de Montréal et la Direction Culture et Patrimoine de la Ville de Montréal. Nous demandons donc que ces acteurs soient nommément intégrés pour accompagner et éclairer les responsables dans le travail qui reste à faire pour préciser le PPU et le mettre en œuvre concrètement.